

CSEC DU 2 NOV 2020

Le 02/11/2020

La crise qui secoue Air France est la plus importante jamais traversée par la Compagnie Nationale et l'annonce d'un nouveau confinement obscurcit encore un peu plus l'avenir.

L'Unsa Aérien tient à rappeler que tous les salariés d'Air France font front commun pour la traverser. Ils œuvrent chaque jour, avec le plus grand professionnalisme à rendre au mieux les services qui sont de leurs responsabilités.

Si la situation venait encore à s'aggraver, leur demander toujours plus de sacrifices serait inefficace !

**Seule une intervention structurelle de l'Etat permettra de traverser la tempête.
« Une recapitalisation s'impose. »**

D'ailleurs, Mme Rigail l'appelle de ses vœux dans une interview sur Europe 1.

Les salariés sont inquiets. Ils vont être soumis à rude épreuve de par la situation extrêmement difficile d'AF et ses répercussions découlant des nombreux projets de transformations qui les impacteront fortement.

Air France est soutenue par l'État, au travers des prêts de 7 milliards d'€ et de l'Activité Partielle.

Cette crise ne doit pas être utilisée comme un effet d'aubaine pour supprimer des emplois de manière excessive. Les transformations engagées par l'entreprise ne doivent pas se faire au profit d'une sous-traitance massive aux coûts cachés, souvent très élevés, et encore moins à des velléités d'externalisation.

Dans cette période de crise grave et inédite, la direction doit communiquer avec les organisations syndicales dans la plus grande transparence, afin d'accompagner au mieux les changements à venir, les personnels et prévenir les RPS (Risques PsychoSociaux).

En conclusion et pour faire suite à votre courrier du 22 octobre nous indiquant que vous maintenez de façon unilatérale, les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) vous donnant la possibilité de recourir à des licenciements, **l'UNSA Aérien vous demande de mettre ce PSE sur pause. Nous estimons que la mise en œuvre d'un PDV associé à une Activité Partielle Longue Durée (APLD) ainsi qu'à une recapitalisation de la part de l'état, doit permettre de traverser la crise sans rompre le contrat social.**